



## DOSSIER DE CANDIDATURE

**CE1**       **CE2**       **CM1**       **CM2**  
(cochez la case correspondante)

### À Horaires Aménagés Musique ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

**ELÈVE :**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Date et lieu de naissance : .....

Elève à besoins particuliers

**RESPONSABLE LÉGAL :**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Courriel : .....

Etablissement d'enseignement GÉNÉRAL actuellement fréquenté :

..... Classe : .....

Etablissement d'enseignement MUSICAL actuellement fréquenté :

.....



# CONNAISSANCES MUSICALES ACTUELLES

## INSTRUMENT

Instrument pratiqué qui sera joué lors des tests d'admission ?

.....

Date, même approximative, du début des études instrumentales

.....

Décrivez succinctement le parcours instrumental : .....

.....

.....

.....

Possédez-vous un instrument personnel ? .....

## FORMATION MUSICALE

Dates, même approximatives, des études de formation musicale

.....

Décrivez succinctement le parcours de formation musicale

.....

.....

.....

.....

A....., le.....  
(Signature du responsable légal)

*LA PRÉSENTE DEMANDE EST À RESTITUER AVANT LE VENDREDI 15 MARS 2024  
AU CONSERVATOIRE DE DOUAI,  
1 Parvis Georges Prêtre - 59500 DOUAI (Tél. 03.27.88. 79.74)  
ou à l'adresse mail suivante : [conservatoire-inscriptions@ville-douai.fr](mailto:conservatoire-inscriptions@ville-douai.fr)*

**Important** : même si l'inscription se fait au conservatoire, il est vivement conseillé de se rapprocher également de l'école Fontellaye/Bufquin (Madame TONNEAU, directrice, 03.27.88.20.55).

N.B. : la présente demande d'admission ne sera recevable que si elle est accompagnée de :

- une photographie d'identité récente portant au dos le nom et le prénom du candidat
- le dossier scolaire.

L'admission définitive sera subordonnée :

- à la réussite des tests musicaux prévus **le Mercredi 17 avril 2024 à partir de 9h (prévoir la journée) SAUF pour les élèves déjà inscrits au conservatoire (sur avis des professeurs et de la direction)**
- au passage dans la classe envisagée, sur le plan de l'enseignement général
- au nombre de places disponibles.

*Rappels : Les droits d'inscription et frais de scolarité sont applicables aux élèves des classes musicales de CE1, CE2, CM1 et CM2.*